

Annexe à la Délibération DC n° 2013-09
du 12/04/2013

REPUBLIQUE FRANÇAISE

SM du Bassin de Vie d'Avignon

Numéro SIRET : 25840315300012

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE MUNICIPALE D'AVIGNON

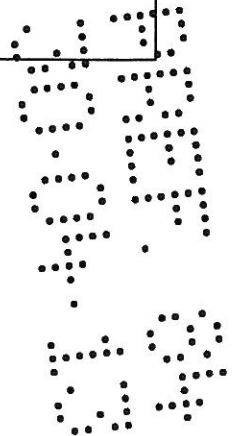
M14

BUDGET PRIMITIF

voté par nature

BUDGET : Budget SMBVA

ANNEE 2013



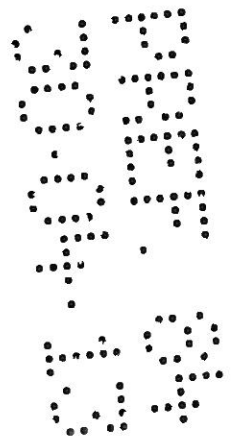
Code INSEE 84092	SM du Bassin de Vie d'Avignon Budget SMBVA	BP 2013
---------------------	---	------------

I - INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	254 191
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 <i>in fine</i>) :	0
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0,00	0,00	0,00	0,00

Informations financières - ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (Source DGCP) (3)
1	Dépenses d'exploitation/Dépenses réelles de fonctionnement	97,30	0,00
2	Produit exploitation domaine/Recettes réelles de fonctionnement	0,00	0,00
3	Transferts reçus/Recettes réelles de fonctionnement	100,00	0,00
4	Emprunts réalisés/Dépenses d'équipement brut	58,86	0,00
5	Encours de la dette	330 536,66	0,00



Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants de plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L 2313-1, L 2313-2, R.2313-1, R.2313-2 et R.5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R 2313-7, R. 5211-15 et R 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

(4) Le CMPF élargi est applicable aux communes appartenant à un EPCI à fiscalité propre.

I - INFORMATIONS GENERALES

I

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

B

I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans les chapitres "opérations d'équipement " de l'état III B 3.
 - avec vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement ".

III - Les provisions sont budgétaires.

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport à la colonne du budget cumulé de l'exercice précédent.

V - Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice 2012 après le vote du compte administratif 2012.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

VUE D'ENSEMBLE

A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	619 221,53	613 194,59
		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) 6 026,94
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)	619 221,53	619 221,53

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)	223 782,85	212 265,03
		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)	6 400,00	37 500,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 19 582,18	(si solde positif)
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)	249 765,03	249 765,03
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (4)	868 986,56	868 986,56

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2012 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
011	Charges à caractère général	83 355,00	0,00	104 668,00	104 668,00	104 668,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	198 898,00	0,00	181 600,00	181 600,00	181 600,00
014	Atténuations de produits		0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	172 525,00	0,00	207 012,04	207 012,04	207 012,04
Total des dépenses de gestion courante		454 778,00	0,00	493 280,04	493 280,04	493 280,04
66	Charges financières	11 190,00	0,00	13 676,46	13 676,46	13 676,46
67	Charges exceptionnelles	1 012,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)			0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		466 980,00	0,00	506 956,50	506 956,50	506 956,50
023	Virement à la section d'investissement (5)			0,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (4)	110 219,00		112 265,03	112 265,03	112 265,03
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de			0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		110 219,00		112 265,03	112 265,03	112 265,03
TOTAL		577 199,00	0,00	619 221,53	619 221,53	619 221,53

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

619 221,53

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2012 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
013	Atténuations de charges	9 036,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes div		0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes		0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations	508 638,00	0,00	585 225,59	585 225,59	585 225,59
75	Autres produits de gestion courante		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		517 674,00	0,00	585 225,59	585 225,59	585 225,59
76	Produits financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	7 155,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		524 829,00	0,00	585 225,59	585 225,59	585 225,59
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (4)	22 606,00		27 969,00	27 969,00	27 969,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de			0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		22 606,00		27 969,00	27 969,00	27 969,00
TOTAL		547 435,00	0,00	613 194,59	613 194,59	613 194,59

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

6 026,94

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

619 221,53

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	84 296,03
---	------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf Modalités de vote I-B

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats)

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 - DI 040

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2012 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	199 839,00	6 400,00	158 900,00	158 900,00	165 300,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 350,00	0,00	4 590,49	4 590,49	4 590,49
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		201 189,00	6 400,00	163 490,49	163 490,49	169 890,49
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement reçues		0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	25 148,00	0,00	32 323,36	32 323,36	32 323,36
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	2 543,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		27 691,00	0,00	32 323,36	32 323,36	32 323,36
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		228 880,00	6 400,00	195 813,85	195 813,85	202 213,85
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	22 606,00		27 969,00	27 969,00	27 969,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		22 606,00		27 969,00	27 969,00	27 969,00
TOTAL		251 486,00	6 400,00	223 782,85	223 782,85	230 182,85

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)

19 582,18

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

249 765,03

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2012 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement reçues (hors 138)	94 016,00	37 500,00	0,00	0,00	37 500,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	187 500,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		281 516,00	37 500,00	100 000,00	100 000,00	137 500,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	6 712,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits de cessions		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		6 712,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		288 228,00	37 500,00	100 000,00	100 000,00	137 500,00
021	Virement de la section de fonctionnement (4)			0,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	110 219,00		112 265,03	112 265,03	112 265,03
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		110 219,00		112 265,03	112 265,03	112 265,03
TOTAL		398 447,00	37 500,00	212 265,03	212 265,03	249 765,03

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

249 765,03

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DEGAGE PAR LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT (10)**

84 296,03

SM du Bassin de Vie d'Avignon - 84 - Budget SMBVA	BP 2013
---	---------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

(1) Cf. Modalités de vote I-B

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats)

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9)

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	104 668,00		104 668,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	181 600,00		181 600,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	207 012,04		207 012,04
66	Charges financières	13 676,46	0,00	13 676,46
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	112 265,03	112 265,03
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
	Dépenses de fonctionnement - Total	506 956,50	112 265,03	619 221,53

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
------------------------------------	------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	619 221,53
--	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	27 969,00	27 969,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	32 323,36	0,00	32 323,36
18	Compte de liaison : affectation	(8) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	165 300,00	0,00	165 300,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	4 590,49	0,00	4 590,49
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement - Total	202 213,85	27 969,00	230 182,85

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	19 582,18
---	-----------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	249 765,03
---	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00		0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations, subventions et participations	585 225,59		585 225,59
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	27 969,00	27 969,00
	Recettes de fonctionnement - Total	585 225,59	27 969,00	613 194,59

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	6 026,94
------------------------------------	----------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	619 221,53
--	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
13	Subventions d'investissement	37 500,00	0,00	37 500,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	100 000,00	0,00	100 000,00
18	Compte de liaison : affectation (7)	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)(5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5) (8)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissements des immobilisations		112 265,03	112 265,03
45...	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
	Recettes d'investissement - Total	137 500,00	112 265,03	249 765,03

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	0,00
----------------------------	------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	249 765,03
---	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires

(2) Voir liste des opérations d'ordre

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement »

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9)

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
011	Charges à caractère général	83 355,00	104 668,00	104 668,00
60611	Eau et assainissement	49,00	0,00	0,00
60612	Énergie - Électricité	2 335,00	0,00	0,00
60622	Carburants	50,00	1 820,00	1 820,00
60631	Fournitures d'entretien	100,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	500,00	100,00	100,00
6064	Fournitures administratives	3 133,00	4 150,00	4 150,00
611	Contrats de prestations de services	5 691,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	10 441,00	19 400,00	19 400,00
6135	Locations mobilières	14 164,00	14 000,00	14 000,00
61522	Bâtiments		4 600,00	4 600,00
61551	Matériel roulant	477,00	500,00	500,00
6156	Maintenance	12 947,00	12 750,00	12 750,00
616	Primes d'assurances	10 982,00	11 000,00	11 000,00
6182	Documentation générale et technique	395,00	900,00	900,00
6185	Frais de colloques et séminaires	641,00	2 000,00	2 000,00
6188	Autres frais divers	1 220,00	0,00	0,00
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	400,00	440,00	440,00
6226	Honoraires		9 800,00	9 800,00
6227	Frais d'actes et de contentieux		1 650,00	1 650,00
6232	Fêtes et cérémonies		100,00	100,00
6236	Catalogues et imprimés		2 500,00	2 500,00
6238	Divers	138,00	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements		1 000,00	1 000,00
6256	Missions	2 130,00	1 500,00	1 500,00
6257	Réceptions	1 228,00	2 000,00	2 000,00
6261	Frais d'affranchissement	3 167,00	2 500,00	2 500,00
6262	Frais de télécommunications	3 233,00	3 450,00	3 450,00
627	Services bancaires et assimilés	3 376,00	3 608,00	3 608,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	2 658,00	1 000,00	1 000,00
62878	A d'autres organismes	3 500,00	3 500,00	3 500,00
637	Autres impôts, taxes, ...(autres organismes)	400,00	400,00	400,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	198 898,00	181 600,00	181 600,00
6218	Autre personnel extérieur	9 701,00	12 300,00	12 300,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	130,00	90,00	90,00
6336	Cotisations CNFPT et Centres de gestion	1 864,00	1 400,00	1 400,00
6338	Autres impôts, taxes, ...sur rémunérations	506,00	250,00	250,00
64111	Rémunération principale	82 030,00	80 000,00	80 000,00
64112	NBI, SFT et indemnité de résidence	2 569,00	2 850,00	2 850,00
64118	Autres indemnités	36 552,00	42 900,00	42 900,00
64131	Rémunérations	12 242,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	19 195,00	13 700,00	13 700,00
6453	Cotisations aux caisses de retraite	29 436,00	24 500,00	24 500,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	782,00	0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	418,00	360,00	360,00
6456	Versement au F.N.C du supplément familial	1 610,00	1 610,00	1 610,00
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	507,00	400,00	400,00
6474	Versements aux autres oeuvres sociales	884,00	820,00	820,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	472,00	420,00	420,00
014	Atténuations de produits		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	172 525,00	207 012,04	207 012,04
6531	Indemnités	102 564,00	102 512,04	102 512,04
6532	Frais de mission	550,00	1 000,00	1 000,00
6533	Cotisations de retraite	7 219,00	7 400,00	7 400,00
6554	Contributions aux organismes de regroupement	2 500,00	2 500,00	2 500,00
6555	Contributions au C.N.F.P.T. (personnel privé d'emploi)	26 092,00	60 000,00	60 000,00
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres	33 600,00	33 600,00	33 600,00

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		454 778,00	493 280,04	493 280,04
66	Charges financières (b)	11 190,00	13 676,46	13 676,46
66111	Intérêts réglés à l'échéance	9 672,00	12 176,46	12 176,46
66112	Intérêts - rattachement des intérêts courus non échus	-30,00	0,00	0,00
6615	Intérêts des comptes courants et de dépôts créditeurs	1 548,00	1 500,00	1 500,00
67	Charges exceptionnelles (c)	1 012,00	0,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	1 012,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement) (e)		0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		466 980,00	506 956,50	506 956,50
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)(8)(9)	110 219,00	112 265,03	112 265,03
6811	Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	110 219,00	112 265,03	112 265,03
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		110 219,00	112 265,03	112 265,03
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctior.		0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		110 219,00	112 265,03	112 265,03
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		577 199,00	619 221,53	619 221,53

+

RESTES A REALISER 2012 (11)

0,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

619 221,53

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement

(2) cf. Modalités de vote I-B

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »)

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats)

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
013	Atténuations de charges	9 036,00	0,00	0,00
6459	Remboursements sur charges de SS et de prévoyance	9 036,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses		0,00	0,00
73	Impôts et taxes		0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations	508 638,00	585 225,59	585 225,59
74751	GFP de rattachement	508 638,00	585 225,59	585 225,59
75	Autres produits de gestion courante		0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+73+74+75+013)		517 674,00	585 225,59	585 225,59
76	Produits financiers (b)		0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	7 155,00	0,00	0,00
7718	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	5 797,00	0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	1 358,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		524 829,00	585 225,59	585 225,59
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)	22 606,00	27 969,00	27 969,00
777	Quote-part des subventions d'investissement transférées a	22 606,00	27 969,00	27 969,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctioi		0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		22 606,00	27 969,00	27 969,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		547 435,00	613 194,59	613 194,59

+

RESTES A REALISER 2012 (10)	0,00
------------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	6 026,94
--	-----------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	619 221,53
--	-------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement

(2) cf. Modalités de vote I-B

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »)

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié

(10) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats)

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
010	Stocks		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	199 839,00	158 900,00	158 900,00
202	Frais réalisation documents urbanisme et numérisation cadastre	182 116,00	148 900,00	148 900,00
2031	Frais d'études	17 148,00	10 000,00	10 000,00
2051	Concessions et droits similaires	575,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	1 350,00	4 590,49	4 590,49
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	1 350,00	3 590,49	3 590,49
2184	Mobilier		1 000,00	1 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)		0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		201 189,00	163 490,49	163 490,49
16	Emprunts et dettes assimilées	25 148,00	32 323,36	32 323,36
1641	Emprunts en euros	25 148,00	32 323,36	32 323,36
27	Autres immobilisations financières	2 543,00	0,00	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	2 543,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		27 691,00	32 323,36	32 323,36
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers			0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE		228 880,00	195 813,85	195 813,85
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)	22 606,00	27 969,00	27 969,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	22 606,00	27 969,00	27 969,00
13911	Etat et établissements nationaux	16 606,00	21 219,00	21 219,00
13912	Régions	3 750,00	3 750,00	3 750,00
13913	Départements	2 250,00	3 000,00	3 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)		0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE		22 606,00	27 969,00	27 969,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		251 486,00	223 782,85	223 782,85

+

RESTES A REALISER 2012 (11)	6 400,00
-----------------------------	----------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	19 582,18
--	-----------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	249 765,03
--	------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
010	Stocks		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement reçues (hors 138)	94 016,00	0,00	0,00
1311	Etat et établissements nationaux	41 516,00	0,00	0,00
1312	Régions	37 500,00	0,00	0,00
1313	Départements	15 000,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	187 500,00	100 000,00	100 000,00
1641	Emprunts en euros	187 500,00	100 000,00	100 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		281 516,00	100 000,00	100 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	6 712,00	0,00	0,00
10222	F.C.T.V.A.	6 712,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		6 712,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers			0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		288 228,00	100 000,00	100 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)(7)(8)	110 219,00	112 265,03	112 265,03
2802	Frais réalisation documents urbanisme et numérisation cad.	74 377,00	78 390,01	78 390,01
28031	Amortissements des frais d'études	24 088,00	21 928,00	21 928,00
28051	Concessions et droits similaires	7 442,00	7 635,72	7 635,72
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	2 860,00	2 859,30	2 859,30
28184	Mobilier	1 452,00	1 452,00	1 452,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		110 219,00	112 265,03	112 265,03
041	Opérations patrimoniales (9)		0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE		110 219,00	112 265,03	112 265,03
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)		398 447,00	212 265,03	212 265,03

+

RESTES A REALISER 2012 (10)	37 500,00
	+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	249 765,03

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote, I-B

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° ... LIBELLE : ...

POUR VOTE (Chapitre)

POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
	DEPENSES	0,00	^a 0,00	0,00	^b 0,00	^b 0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (2)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES	^c 0,00	^d 0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	
---	--

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé .

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats .

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généralx administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains,	9 Action économique	TOTAL

INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENT												
DEPENSES												
Dépenses réelles	0,00	195 813,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	195 813,85
Equipements municipaux (2)		163 490,49	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	163 490,49
Equip. non municipaux (c/204) (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations financières	0,00											0,00
Dépenses d'ordre	0,00											0,00
Total dépenses de l'exercice	0,00	223 782,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	223 782,85
RAR N-1 et reports	19 582,18	6 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 982,18
Total cumulé dépenses d'investissement	19 582,18	230 182,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	249 765,03
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	0,00	212 265,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	212 265,03
RAR N-1 et reports	0,00	37 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	37 500,00
Total cumulé recettes d'investissement	0,00	249 765,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	249 765,03

FONCTIONNEMENT

FONCTIONNEMENT												
DEPENSES												
Total dépenses de l'exercice	0,00	619 221,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	619 221,53
RAR N-1 et reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé dépenses de fonctionnement	0,00	619 221,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	619 221,53
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	0,00	613 194,59	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	613 194,59
RAR N-1 et reports	6 026,94	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 026,94
Total cumulé recettes de fonctionnement	6 026,94	613 194,59	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	619 221,53

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT)

(2) Ou biens de la structure intercommunale

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

IV
A1

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
INVESTISSEMENT													
DEPENSES													
	Total dépenses d'investissement	19 582,18	230 182,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	249 765,03
	Dépenses réelles	19 582,18	202 213,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	221 795,03
001	Solde d'exécution de la section d'investissement rep	19 582,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 582,18
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	19 582,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 582,18
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	32 323,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 323,36
1641	Emprunts en euros	0,00	32 323,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 323,36
20	Immobilisations incorporelles	0,00	165 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	165 300,00
202	Frais réalisation documents urbanisme et numérisation c	0,00	155 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	155 300,00
2031	Frais d'études	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	4 590,49	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 590,49
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	0,00	3 590,49	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 590,49
2184	Mobilier	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
	Dépenses d'ordre	0,00	27 969,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 969,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	27 969,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 969,00
13911	Etat et établissements nationaux	0,00	21 219,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 219,00
13912	Régions	0,00	3 750,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 750,00
13913	Départements	0,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
RECETTES													
	Total recettes d'investissement	0,00	249 765,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	249 765,03
	Recettes réelles	0,00	137 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	137 500,00
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	37 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	37 500,00
1312	Régions	0,00	37 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	37 500,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
1641	Emprunts en euros	0,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
	Recettes d'ordre	0,00	112 265,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	112 265,03
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	112 265,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	112 265,03
2802	Frais réalisation documents urbanisme et numérisation c	0,00	78 390,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	78 390,01
28031	Amortissements des frais d'études	0,00	21 928,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 928,00
28051	Concessions et droits similaires	0,00	7 635,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 635,72

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

IV

A1

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs publics	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	0,00	2 859,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 859,30
28184	Mobilier	0,00	1 452,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 452,00

FONCTIONNEMENT

DEPENSES														
Total dépenses de fonctionnement														
Dépenses réelles														
011	Charges à caractère général	0,00	619 221,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	619 221,53
60622	Carburants	0,00	1 820,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 820,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00
6064	Fournitures administratives	0,00	4 150,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 150,00
6132	Locations immobilières	0,00	19 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 400,00
6135	Locations mobilières	0,00	14 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 000,00
61522	Bâtiments	0,00	4 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 600,00
61551	Matériel roulant	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
6156	Maintenance	0,00	12 750,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 750,00
616	Primes d'assurances	0,00	11 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 000,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	900,00
6185	Frais de colloques et séminaires	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	0,00	440,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	440,00
6226	Honoraires	0,00	9 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 800,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00	1 650,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 650,00
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
6251	Voyages et déplacements	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6256	Missions	0,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
6257	Réceptions	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
6261	Frais d'affranchissement	0,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	3 450,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 450,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	3 608,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 608,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
62878	A d'autres organismes	0,00	3 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 500,00
637	Autres impôts, taxes, ... (autres organismes)	0,00	400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	400,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	181 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	181 600,00
6218	Autre personnel extérieur	0,00	12 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 300,00

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN

A1

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs publics	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
6332	Colisations versées au F.N.A.L.	0,00	90,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	90,00
6336	Colisations CNEPT et Centres de gestion	0,00	1 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 400,00
6338	Autres impôts, taxes ... sur rémunérations	0,00	250,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	250,00
64111	Rémunération principale	0,00	80 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	80 000,00
64112	NBI, SFT et indemnité de résidence	0,00	2 850,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 850,00
64118	Autres indemnités	0,00	42 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	42 900,00
6451	Colisations à l'U.R.S.A.F.	0,00	13 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 700,00
6453	Colisations aux caisses de retraite	0,00	24 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 500,00
6455	Colisations pour assurance du personnel	0,00	360,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	360,00
6456	Versement au F.N.C du supplément familial	0,00	1 610,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 610,00
6458	Colisations aux autres organismes sociaux	0,00	400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	400,00
6474	Versements aux autres oeuvres sociales	0,00	820,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	820,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	420,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	420,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	207 012,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	207 012,04
6531	Indemnités	0,00	102 512,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	102 512,04
6532	Frais de mission	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6533	Colisations de retraite	0,00	7 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 400,00
6554	Contributions aux organismes de regroupement	0,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
6555	Contributions au C.N.F.T. (personnel privé d'emploi)	0,00	60 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres	0,00	33 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33 600,00
66	Charges financières	0,00	13 676,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 676,46
66111	Intérêts réglés à l'échéance	0,00	12 176,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 176,46
6615	Intérêts des comptes courants et de dépôts créditeurs	0,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
Dépenses d'ordre		0,00	112 265,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	112 265,03
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	112 265,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	112 265,03
6811	Dotations aux amort. des immos incorporées et corpore	0,00	112 265,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	112 265,03
RECETTES													
Total recettes de fonctionnement		6 026,94	613 194,59	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	619 221,53
Recettes réelles		6 026,94	585 225,59	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	591 252,53
002	Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	6 026,94	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 026,94
002	Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	6 026,94	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 026,94
74	Dotations, subventions et participations	0,00	585 225,59	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	585 225,59
74751	GFP de rattachement	0,00	585 225,59	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	585 225,59
Recettes d'ordre		0,00	27 969,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 969,00

IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs publics	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	27 969,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 969,00
777	Quote-part des subventions d'investissement transférées:	0,00	27 969,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 969,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION
DETAIL FONCTIONNEMENT

IV

A1.1

FONCTION 0 Services généraux des administrations publiques locales

CHAPITRES (1)	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	Total
DEPENSES TOTALES (2)	0,00	619 221,53	619 221,53
Dépenses de l'exercice	0,00	619 221,53	619 221,53
011 Charges à caractère général	0,00	104 668,00	104 668,00
012 Charges de personnel et frais assimilés	0,00	181 600,00	181 600,00
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	112 265,03	112 265,03
65 Autres charges de gestion courante	0,00	207 012,04	207 012,04
66 Charges financières	0,00	13 676,46	13 676,46
RECETTES TOTALES (2)	6 026,94	613 194,59	619 221,53
Recettes de l'exercice	0,00	613 194,59	613 194,59
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	27 969,00	27 969,00
74 Dotations, subventions et participations	0,00	585 225,59	585 225,59
Restes à réaliser - reports	6 026,94	0,00	6 026,94
002 Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déf)	6 026,94	0,00	6 026,94

Sous-fonction 02

CHAPITRES	020 Administration générale de la collectivité
DEPENSES TOTALES (2)	619 221,53
Dépenses de l'exercice	619 221,53
011 Charges à caractère général	104 668,00
012 Charges de personnel et frais assimilés	181 600,00
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	112 265,03
65 Autres charges de gestion courante	207 012,04
66 Charges financières	13 676,46
RECETTES TOTALES (2)	613 194,59
Recettes de l'exercice	613 194,59
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	27 969,00
74 Dotations, subventions et participation	585 225,59

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondront à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1.1
DETAIL FONCTIONNEMENT	

Sous-fonction 02	
020	
Administration générale de la collectivité	
Restes à réaliser - reports	0,00
002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).
 (2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION
DETAIL INVESTISSEMENT

IV

A1.2

FONCTION 0 Services généraux des administrations publiques locales

CHAPITRES (1)	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	Total
DEPENSES TOTALES (2)	19 582,18	230 182,85	249 765,03
Dépenses de l'exercice	0,00	223 782,85	223 782,85
Non individualisées en opérations	0,00	223 782,85	223 782,85
040 Opérations d'ordre de transfert entre sec	0,00	27 969,00	27 969,00
16 Emprunts et dettes assimilées	0,00	32 323,36	32 323,36
20 Immobilisations incorporelles	0,00	158 900,00	158 900,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	4 590,49	4 590,49
Restes à réaliser - reports	19 582,18	6 400,00	25 982,18
Non individualisées en opérations	19 582,18	6 400,00	25 982,18
001 Solde d'exécution de la section d'investis	19 582,18	0,00	19 582,18
20 Immobilisations incorporelles	0,00	6 400,00	6 400,00
RECETTES TOTALES (2)	0,00	249 765,03	249 765,03
Recettes de l'exercice	0,00	212 265,03	212 265,03
Non affectées aux opérations	0,00	212 265,03	212 265,03
040 Opérations d'ordre de transfert entre sec	0,00	112 265,03	112 265,03
16 Emprunts et dettes assimilées	0,00	100 000,00	100 000,00
Restes à réaliser - reports	0,00	37 500,00	37 500,00
Non affectées aux opérations	0,00	37 500,00	37 500,00
13 Subventions d'investissement reçues (sau	0,00	37 500,00	37 500,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION
DETAIL INVESTISSEMENT

IV

A1.2

Sous-fonction 02	
020	
Administration générale de la	
	230 182,85
DEPENSES TOTALES (2)	230 182,85
Dépenses de l'exercice	223 782,85
Non individualisées en opérations	223 782,85
040 Opérations d'ordre de transfert entre sec	27 969,00
16 Emprunts et dettes assimilées	32 323,36
20 Immobilisations incorporelles	158 900,00
21 Immobilisations corporelles	4 590,49
Restes à réaliser - reports	6 400,00
Non individualisées en opérations	6 400,00
001 Solde d'exécution de la section d'investis	0,00
20 Immobilisations incorporelles	6 400,00
RECETTES TOTALES (2)	249 765,03
Recettes de l'exercice	212 265,03
Non affectées aux opérations	212 265,03
040 Opérations d'ordre de transfert entre sec	112 265,03
16 Emprunts et dettes assimilées	100 000,00
Restes à réaliser - reports	37 500,00
Non affectées aux opérations	37 500,00
13 Subventions d'investissement reçues (sau	37 500,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

A2.1

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au - / - / N	Annuité au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (2)	Capital
TOTAL					
<u>Après des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Après des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

SM du Bassin de Vie d'Avignon - 84 - Budget SMBVA	BP 2013
---	---------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A2.2

(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE

A2.3

REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/2013 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat (de 1 à 6)	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après ouverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
A														
18335/001/000	SOCIETE GENERALE	120 000,00	101 052,63	1	9,83				0,00 0		3 278,07	3 318,34	0,00	30,57%
A29110TQ	CAISSE D'EPARGNE ET PREVOYANCE	85 000,00	81 984,03	1	15,17				0,00 0		4 678,93	3 675,64	0,00	24,80%
A29120W6	CAISSE D'EPARGNE ET PREVOYANCE	102 500,00	102 500,00	1	10,17				0,00 0		3 621,78	3 519,19	0,00	31,01%
MON248795EUR02	Caisse Française de Financement Local	90 000,00	45 000,00	1	10,08				0,00 0		4 672,17	1 971,29	0,00	13,61%
TOTAL A		397 500,00	330 536,66									12 484,46	0,00	100,00%
Barrière simple B														
Option d'échange C														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé D														
Multiplicateur jusqu'à 5 E														
Autres types de structures F														
TOTAL GENERAL		397 500,00	330 536,66									12 484,46	0,00	100%

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal - montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6) : 1 - indice zone euro / 2 - indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 - Ecart indice zone euro / 4 - Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 - écarts d'indices hors zone euro / 6 - autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie. Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau de taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre de contrat initial et complabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et complabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et complabilisés au 778.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

A2.4

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembt	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial			Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé partiel O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux		actuel					
								(5)							
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					397 500,00										
1641 Emprunts en euros (total)					397 500,00										
MON248795EUR02	Caisse Française de Financement Local	17/07/2007		01/03/2008	90 000,00	F		4.55	4.67217			S	X	N	A-1
18335/001/000	SOCIETE GENERALE	09/11/2010		09/10/2011	120 000,00	F		3.39	3.27807			S	X	N	A-1
A29110TQ	CAISSE D'EPARGNE ET PREVOYANCE	28/12/2011		25/06/2012	85 000,00	F		4.57	4.67893			T	X	N	A-1
A29120W6	CAISSE D'EPARGNE ET PREVOYANCE	20/12/2012		25/05/2013	102 500,00	F		3.51	3.62178			T	X	N	A-1
Total général					397 500,00										

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la dernière mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage)

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois)

(5) Taux initial du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales)

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

IV

A2.4

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (2)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (3)	Capital restant du au 01/01/2013	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Coût de sortie (7)	Annulés de l'exercice		ICNE de l'exercice
						Type de taux (4)	Index (5)	Niveau du taux d'intérêt à la date de vote du budget (6)		Capital	Charges d'intérêt (8)	
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		330 536,66				0,00	32 323,36	12 484,46	1 635,06	
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		330 536,66				0,00	32 323,36	12 484,46	1 635,06	
MON24879SEUR/02		0,00		45 000,00	4,67	F	4,67217	0,00	9 000,00	1 971,29	549,03	
18335/001/000	N	0,00		101 052,63	7,75	F	3,27807	0,00	12 631,58	3 318,34	689,83	
A29110TQ	N	0,00		81 984,03	14,17	F	4,67893	0,00	4 184,56	3 675,64	59,26	
A29120W6	N	0,00		102 500,00	10,08	F	3,62178	0,00	6 507,22	3 519,19	336,94	
Total général		0,00		330 536,66				0,00	32 323,36	12 484,46	1 635,06	

(1) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(2) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(3) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales). En cas de couverture partielle, indiquer plusieurs catégories d'emprunt (exemple A-1 C-3).

(4) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(5) Mentionner le ou les index utilisés sur l'année.

(6) Taux après opérations de couverture éventuelles. S'agissant du niveau de taux, pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N.

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

IV - ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)**

	IV
	A2.5

Emprunts (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (5)	Taux initial		Taux à la date du vote du budget			Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (4)						Taux (6)	Index (7)	(8) Taux actuariel	Taux (6)	Index (7)		Niveau de taux (9)	en intérêts (10)	
Remboursement anticipé avec refinancement de dette																
Total des dépenses au c/166																
Refinancement de dette (2)																
Total des recettes au c/166																
Refinancement de dette (3)																

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées

(2) Il s'agit de retracer les caractéristiques des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques des emprunts de refinancement

(4) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser

(5) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre

(6) Type de taux d'intérêt : F : fixe, V : variable simple, C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage)

(7) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois)

(8) Taux annuel, tous frais compris

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. S'agissant du niveau de taux, pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget

(10) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts décaissés » et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

IV

A2.6

Emprunt couvert (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Emprunt couvert				Instrument de couverture								Primes éventuelles				
	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Index de référence (hors couverture) (2)	Organisme co-contractant	N° de contrat	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Montant de la dette couverte (4)	Date du début contrat	Date de fin du contrat	Référence de taux de l'instrument		Date de règlement	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
												Type de taux (5)	Index de référence (2)				
Total																	

(1) Classer les emprunts selon le type de taux avant opération de couverture.

(2) Mentionner le ou les index.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).

(4) Pour chaque emprunt, indiquer le montant couvert au 01/01/N.

(5) Indiquer l'indice de référence : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

A2.6

Emprunt couvert (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture					Catégorie d'emprunt (3)	
	Niveau de taux après couverture (1)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Produits c/768	Après opération de couverture	Avant opération de couverture
	Taux payé	Taux reçu (2)	Charges c/668				
Total							

(1) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget

(2) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(3) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE CREDITS DE TRESORERIE (1)	A2.7

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/2013	Montant des tirages 2012	Montant des remboursements 2012		Encours restant dû au 01/01/2013
				Intérêts (66115)	Remboursement du tirage	
51931 Lignes de crédit de trésorerie	04/01/2012	200 000,00	335 000,00	1 307,51	210 000,00	
519 Crédits de trésorerie (Total)		200 000,00	335 000,00	1 307,51	210 000,00	

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT)

IV - ANNEXES

IV

A2.8

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
 TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
		Indices en euros	Indices Inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	Ecart d'indices zone euro	Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	Ecart d'indices hors zone euro	Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	4					
	% de l'encours	100,00%					
	Montant en euros	330 536,66					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/2013 après opérations de couverture éventuelles

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	
EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE 2013	
	A2.9

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)				Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 01/01/N	ICNE de l'exercice	Annuité à payer dans l'exercice (s'il y a lieu)		
				Ct initial	Ct renégocié	Ct initial	Taux act.	Type de taux (3)	Ct renégocié	Index (4)	Taux act.	Ct initial	Ct renégocié (5)			Ct initial	Ct renégocié	Intérêts

(1) Inscrire les emprunts renégociés, à la date de vote du budget, pour l'exercice N.
(2) Taux à la date de renégociation.
(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).
(5) Nominal à la date de renégociation.
(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.
- Pour la périodicité de remboursement indiquer : A : annuelle ; T : Trimestrielle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; X autre

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

CHOIX DU COMITÉ SYNDICAL			Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT) : 160,00€			22/11/2004
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
Linéaire	202 Frais réalisation documents urbanisme et numérisation cadast	10	22/11/2004
Linéaire	2031 Frais d'études	5	22/11/2004
Linéaire	205 Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	3	22/11/2004
Linéaire	2181 Installations générales, agencements et aménagements divers	10	22/11/2004
Linéaire	2182 Matériel de transport	5	22/11/2004
Linéaire	2183 Matériel de bureau et matériel informatique	3	22/11/2004
Linéaire	2184 Mobilier	10	22/11/2004
Linéaire	2188 Autres immobilisations corporelles	5	22/11/2004
Linéaire	2033 Frais d'insertion	5	12/12/2008

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DES PROVISIONS

A4

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
TOTAL						

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ... provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...)

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

A5

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision	Durée	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	A6.1

A6.1 DETAIL DES DEPENSES

Art	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2012 (3)	Proposition nouvelle	Vote (2)
DEPENSES TOTALES (I) = A+B+C+D		50 297,00	0,00	60 292,36	60 292,36
HORS CHARGES TRANSFEREES (II)=A+B+C		50 297,00	0,00	60 292,36	60 292,36
16	Emprunts et dettes assimilées (A)	25 148,00	0,00	32 323,36	32 323,36
1641	Emprunts en euros	25 148,00	0,00	32 323,36	32 323,36
Autres dépenses financières (sous-total) (B)		2 543,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves				
27	Autres immobilisations financières	2 543,00	0,00	0,00	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	2 543,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)				
<i>Transferts entre sections = C+D</i>		<i>22 606,00</i>		<i>27 969,00</i>	<i>27 969,00</i>
	<i>Reprises sur autofinancement antérieur (C) (1)</i>	<i>22 606,00</i>		<i>27 969,00</i>	<i>27 969,00</i>
13911	<i>Etat et établissements nationaux</i>	<i>16 606,00</i>		<i>21 219,00</i>	<i>21 219,00</i>
13912	<i>Régions</i>	<i>3 750,00</i>		<i>3 750,00</i>	<i>3 750,00</i>
13913	<i>Départements</i>	<i>2 250,00</i>		<i>3 000,00</i>	<i>3 000,00</i>

	Op. de l'exercice I	Solde d'exécution D001 (3)	CUMUL IV
Dépenses	60 292,36	D001 19 582,18	79 874,54

Détail des comptes 16449 et 166 en dépenses

Art	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2012 (3)	Proposition nouvelle	Vote (2)
16449	Opérations afférentes à l'option de tirage sur ligne de trésorerie	0,00	0,00	0,00	0,00
166	Refinancement de dette	0,00	0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance

(3) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent ou si reprise anticipée des résultats. Il n'y a pas de restes à réaliser sur les opérations d'ordre

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES

A6.2

A6.2 DETAIL DES RECETTES

Art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2012 (3)	Proposition nouvelle	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a+b+c+d		116 931,00	0,00	112 265,03	III 112 265,03
Ressources propres externes (a) (3)		6 712,00	0,00	0,00	0,00
10222	F.C.T.V.A. (4)	6 712,00	0,00	0,00	0,00
Transferts entre sections (c)		110 219,00		112 265,03	112 265,03
2802	Frais réalisation documents urbanisme et numérisat	74 377,00		78 390,01	78 390,01
28031	Amortissements des frais d'études	24 088,00		21 928,00	21 928,00
28051	Concessions et droits similaires	7 442,00		7 635,72	7 635,72
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	2 860,00		2 859,30	2 859,30
28184	Mobilier	1 452,00		1 452,00	1 452,00

	Opérations de l'exercice III	Solde d'exécution R001 (3)	Affectation R1068 (3)	CUMUL V
Recettes	112 265,03	0,00	0,00	112 265,03

	Montant
Dépenses financières	IV 79 874,54
Recettes financières	V 112 265,03
Solde (recettes - dépenses)	VI = V - IV (5) + 32 390,49
Solde net hors créances sur autres collectivités publiques (C/2763) et charges transférées (D) (6) (7)	VI + c/2763 + D (5) + 32 390,49
Résultat hors charges transférées	V - (II+D001) 32 390,49

Autres ressources financières ne faisant pas partie des ressources propres (c/16449 et c/166)

Art.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2012 (3)	Proposition nouvelle	Vote (2)
16449	Opérations afférentes à l'option de tirage sur ligne de trésorerie	0,00	0,00	0,00	0,00
166	Refinancement de dette	0,00	0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) A n'inscrire que si le compte administratif est voté. Il n'y a pas de restes à réaliser sur les opérations d'ordre.

(4) Hors comptes 10229, 10259 et 1068.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Ces créances et charges peuvent être financées par emprunt.

(7) Il s'agit des dépenses réelles au compte 2763.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

A8

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II+III)

84092	SM du Bassin de Vie d'Avignon	BP	2013
Code INSEE	Budget SMBVA		

IV - ANNEXES	
IV	A9
ELEMENTS DU BILAN - DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)	

N° opération :	Intitulé de l'opération :				Date de la délibération :					
	DEPENSES	Pour mémoire réalisations cumulées (2)	Restes à réaliser N-1 (3)	Dépenses nouvelles votées	Total (4)	RECETTES	Pour mémoire réalisations cumulées (2)	Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes nouvelles votées	Total (4)

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers
(2) Ensemble des réalisations connues à la date de vote (hors restes à réaliser)
(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
(4) Total des dépenses = Restes à réaliser N-1 + dépenses nouvelles votées.
Total des recettes = Restes à réaliser N-1 + recettes nouvelles votées.

IV - ANNEXES

IV

**ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT**
(art. L.2313-1 6°, L.5211-36 et L.5711-1 du CGCT)

B1.1

Année et profil de l'emprunt (1)	Désignation du bénéficiaire	Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité rembt. (2)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget ou taux moyen constaté sur l'année (6)			Nature emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
								Taux ... (3)	Index (4)	Taux (5) actuariel	Taux ... (3)	Index (4)	Niveau de taux			en (8) intérêts	en capital
Totaux généraux																	
Totaux pour les emprunts contractés par des collectivités ou des EP																	
Totaux pour les emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP																	
Totaux pour les emprunts contractés pour des opérations de logement aidés par l'Etat																	
Totaux pour les autres emprunts																	

(1) indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour in fine, S pour semestriel, M pour mensuel, X pour autres à préciser.

(2) annuelle, trimestrielle ou mensuelle.

(3) indiquer F pour taux fixe, R pour préfixé ou V pour post-fixé pour les taux variables

(4) indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois)

(5) taux annuel, tous frais compris

(6) taux après opérations d'échange éventuelles. S'agissant du niveau du taux, indiquer pour un taux variable, le niveau à la date de vote du budget pour l'état annexé au budget primitif, le taux constaté sur l'exercice pour l'état annexé au compte administratif.

(7) indiquer la nature de l'emprunt : taux fixe sur toute la durée (F), indexé sur toute la durée (I), avec des tranches (T) ou avec options (O).

(8) annuité due au titre du contrat initial et comptabilisée à l'article 6611 et annuité due au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisée à l'article 668.

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT

B1.2

Calcul du ratio de l'article L.2252-2 du CGCT	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A 0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B 0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C 44 807,82
Provisions pour garanties d'emprunts	D 0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I=A+B+C+D 44 807,82
Recettes réelles de fonctionnement de l'exercice	II 585 225,59
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	III 7,66%

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
8016 - ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

B1.3

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir					
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul

SM du Bassin de Vie d'Avignon - 84 - Budget SMBVA	BP	2013
---	----	------

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE	B1.4

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP (en mois)	Date de fin du contrat de PPP	Somme des parts invest. (1)	Somme nette des parts invest. (2)

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N.

(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

B1.5

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 01/01/2013	Annuité versée au cours de l'exercice
8018 Autres engagements donnés					33 600,00	33 600,00	33 600,00
Au profit d'organismes privés					33 600,00	33 600,00	33 600,00
2013	Cotisation	AGENCE D'URBANISME RHONE AVIGNON VAUCLUSE	1	12	33 600,00	33 600,00	33 600,00
TOTAL					33 600,00	33 600,00	33 600,00

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

B1.6

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme attributaire	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/2013	Annuité reçue au cours de l'exercice
TOTAL					37 500,00	37 500,00	37 500,00
8028 Autres engagements reçus					37 500,00	37 500,00	37 500,00
Engagements reçus des entreprises					37 500,00	37 500,00	37 500,00
2005	Subvention - Elaboration SCoT	CONSEIL REGIONAL PACA		12	37 500,00	37 500,00	37 500,00

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET
(article L. 2311-7 du CGCT)

B1.7

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention
(3) Objet pour lequel est versée la subvention

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN

B2.1

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN
SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

B2.2

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE	B3

Libellé de la recette :							
Reste à employer au 01/01/N :							
Recettes				Dépenses			
Chapitre	Article	Libellé article	Montant	Chapitre	Article	Libellé article	Montant
Reste à employer au 31/12/N :							

TOTAL Reste à employer au 01/01/N :	0,00
TOTAL Recettes	TOTAL Dépenses
TOTAL Reste à employer au 31/12/N :	

IV - ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2013

IV

C1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		2	0	2	2	0	2
Directeur territorial	A	1	0	1	1	0	1
Adjoint administratif 1ère classe	C	1	0	1	1	0	1
FILIERE TECHNIQUE (c)		1	0	1	1	0	1
Technicien principal 2ème classe	B	1	0	1	1	0	1
TOTAL GENERAL (a+b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)		3	0	3	3	0	3

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995.

(2) Catégories : A, B ou C

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalents temps plein annuel travaillé (ETPT) : le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année.

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT, un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT, un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV - ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2013

	IV
	C1

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
TOTAL GENERAL						

(1) CATEGORIES: A, B et C

(2) SECTEUR ADM : Administratif
 TECH : Technique
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain)
 S : Social
 MS : Médico-social
 MT : Médico-technique
 SP : Sportif
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation
 PM : Police
 OTR : missions non rattachables à une filière

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle)

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

- 3-a° : article 3, 1ème alinéa : accroissement temporaire d'activité
- 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité
- 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...)
- 3-2 : vacance temporaire d'un emploi
- 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes
- 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient
- 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaires des groupements composés de communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public
- 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements obligatoirement proposés à un agent contractuel
- 3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoire
- 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C
- 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
- 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets
- 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus
- A : autres (préciser)

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés "Autres" et feront l'objet d'une précision (ex : "contrats aidés")

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1

IV - ANNEXES

IV

**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT
FINANCIER
(articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)**

C2

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à
Toute personne a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle à ses frais.

La nature de l'engagement (1)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (2)				
Détention d'une part du capital				
Garanlie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50% du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif)

(2) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...)

IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENTS AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE
OU L'ETABLISSEMENT

C3.1

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU+fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre

SM du Bassin de Vie d'Avignon - 84 - Budget SMBVA	BP 2013
---	---------

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES PAR LA COMMUNE (1)	C3.2

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

(1) Ou créés par l'établissement public ou le groupement

SM du Bassin de Vie d'Avignon - 84 - Budget SMBVA	BP 2013
---	---------

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3.3

Catégorie	Intitulé / objet	Date de création	N° et date délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS

C3.4

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)

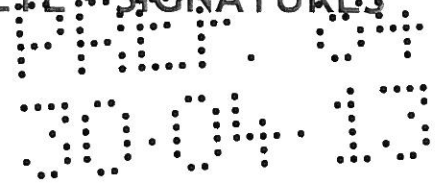
IV - ANNEXES

IV

DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

D1

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases / N-1 (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
TOTAL						



Nombre de membres en exercice : 31
 Nombre de membres présents : 19
 Nombre de suffrages exprimés : 19
 VOTES : Pour : 18
 Contre : 1
 Abstentions : 1

Date de convocation : 27 Mars 2013

Présenté Monsieur Alain CORTADE, Président, et délibéré par l'assemblée délibérante réunie en session de Comité Syndical,
 A Le Pontet, le 12 Avril 2013

Les membres de l'assemblée délibérante,

Marie-Josée ROIG	François LELEU	Frédéric ROGIER	Eric PALMA	Primo VACCHIANI	
Rober BOYER	Alain CORTADE	Guy QUIOT	Christian RANDOULET	Joël GRANIER	
Anne-Marie FAUCELLI	Bernard GOUDON	Georges BEL	Michel PONCE	Joël GUIN	
JM. ROUBAS					
Xavier BELLEVILLE	Joël SERAFINI	Michel BARONE	Jean-Pierre BOISSON	Jean-Pierre FENOUIL	
André PEREZ	Thierry LAGNEAU	Stéphane GARCIA	Lucien STANZIONE	Christian GROS	
Pierre MARGAILLAN	Françoise LAFAURE	Jean GUEDES	Michel ANASTASY	Patrick MANETTI	
Jean-Marc TAILLEUR					

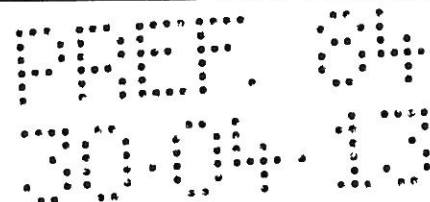
Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en Préfecture de Vaucluse

le : et de la publication le :
 A le

Le Président, Alain CORTADE



SOMMAIRE



I. Informations générales

- p.2 A - Informations statistiques, fiscales et financières
- p.3 B - Modalités de vote du budget

II. Présentation générale du budget

- p.4 A1 - Vue d'ensemble - Sections
- p.5 A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres
- p.6 A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres
- p.8 B1 - Balance générale du budget - Dépenses
- p.9 B2 - Balance générale du budget - Recettes

III. Vote du budget

- p.10 A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses
- p.12 A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes
- p.13 B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses
- p.14 B2 - Section d'investissement - Détail des recettes
- p.15 B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles

IV – AUTRES ANNEXES		Jointes	Sans Objet
A - Eléments du bilan			
p.16	A1 - Présentation croisée par fonction	X	
p.21	A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail de fonctionnement	X	
p.23	A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail d'investissement	X	
p.25	A2.1 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	X	
p.26	A2.2 - Etat de la dette - Autres dettes	X	
p.27	A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	X	
p.28	A2.4 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes	X	
p.30	A2.5 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	X	
p.31	A2.6 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	X	
p.33	A2.7 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	X	
p.34	A2.8 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	X	
p.35	A2.9 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	X	
p.36	A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	X	
p.37	A4 - Etat des provisions	X	
p.38	A5 - Etalement des provisions	X	
p.39	A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	X	
p.40	A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	X	
	A7.2.1 - Etat de la répartition de la TEOM - Fonctionnement		X
	A7.2.2 - Etat de la répartition de la TEOM - Investissement		X
p.41	A8 - Etat des charges transférées	X	
p.42	A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	X	
B - Engagements hors bilan			
p.43	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	X	
p.44	B1.2 - Calcul du ratio d'endettement	X	
p.45	B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	X	
p.46	B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	X	
p.47	B1.5 - Etat des autres engagements donnés	X	
p.48	B1.6 - Etat des engagements reçus	X	
p.49	B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	X	
p.50	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	X	
p.51	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	X	
p.52	B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	X	
C - Autres éléments d'informations			
p.53	C1 - Etat du personnel	X	
p.55	C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	X	
p.56	C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	X	
p.57	C3.2 - Liste des établissements publics créés	X	
p.58	C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	X	
p.59	C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	X	
D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêtés et signatures			
p.60	D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes	X	
p.61	D2 - Arrêté et signatures	X	

(1) Ne sont pas produites les annexes qui ne concernent pas l'établissement, ni au titre de l'exercice, ni au titre du détail des comptes du bilan. Dans ce cas, cochez la case « sans objet » correspondante. (Ne pas produire d'état néant)